



Direction Générale – Service Urbanisme : M. DUFFY Christophe

Décision n° 2025_DPR_009

Le Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020_0035 chargeant le Président d'une délégation générale,

Considérant la nécessité pour le service d'avoir recours à une assistance juridique pour sécuriser ses procédures, ses dossiers d'instruction ADS, et avoir accès à une veille réglementaire,

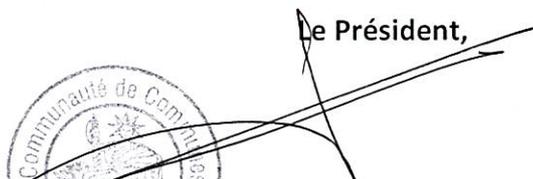
DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat d'abonnement – « Votre ALL'ié juridique » pour une assistance juridique assurée par Me Anne-Laure LUTRINGER, à raison d'un volume d'heures mensuel de 2 heures.

ARTICLE 2 :

Monsieur le trésorier payeur, Frédéric Legay, du SGC de Doullens est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui sera exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication sur le site internet de l'intercommunalité.

A Rue, le 15mai 2025.

Le Président,

Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 21/05/2025
Date de reception de l'AR: 21/05/2025
080-200070936-DPR_2025_009-CC
A G E D I



Maître Anne-Laure LUTRINGER
Avocate
Barreau de Reims
Entreprise individuelle

CONTRAT D'ABONNEMENT - Votre « ALL'ié juridique »

ENTRE :

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

33, bis route du Crotoy

80120 RUE

Ci-dessous dénommée « le client »

ET

Le cabinet Anne-Laure LUTRINGER, représenté par Maître Anne-Laure LUTRINGER

16 rue du Clou dans le Fer

51100 REIMS

Ci-dessous dénommé « l'avocat ».

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I- Objet du contrat

Le présent contrat permet aux services de la Communauté de communes de solliciter le conseil de Maître LUTRINGER sur toute question juridique (urbanisme, commande publique, environnement, police, domanialité, fonction publique, etc.), par écrit ou par téléphone.

Maître LUTRINGER transmettra une réponse détaillée à ses interlocuteurs de la Communauté de communes (textes applicables, jurisprudence récente, etc.).

En cas de conseil oral, Maître LUTRINGER adressera une synthèse écrite de l'échange par mail.

Dans le cadre de cette assistance juridique, Maître LUTRINGER pourra être chargée de la relecture des actes administratifs (délibérations et arrêtés notamment).

➤ **Délais**

Maître LUTRINGER traite la question posée dans un délai maximal de **4 jours ouvrés** à compter de la réception de la demande. En cas de questions complexes nécessitant des recherches approfondies, Maître LUTRINGER pourra compléter les premiers éléments d'analyse (délais fixés après échange avec le client).

Pour toute question urgente, Maître LUTRINGER s'engage à effectuer un premier retour au client dans un délai de **24 heures** (par mail ou par téléphone). Si la question posée nécessite d'être approfondie, Maître LUTRINGER reviendra vers la Communauté de communes dans les meilleurs délais.

➤ **Durée du contrat d'abonnement**

Le contrat d'abonnement est proposé pour une durée d'un an.

➤ **Suivi de l'assistance juridique**

Tout au long du contrat, Maître LUTRINGER adresse des bilans d'assistance juridique permettant à ses interlocuteurs de suivre l'utilisation du temps d'assistance juridique et précisant le détail mensuel du temps consacré à chaque demande.

II- Honoraires de l'avocat

Volume horaire mensuel	Coût horaire	Total par mois
2h00	160 € H.T	320 H.T

Les heures non utilisées sont reportées le mois suivant (report limité à la durée du contrat).

La veille juridique est incluse sous la forme de 4 sessions d'actualités par année civile.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2025

Date de reception de l'AR: 21/05/2025

080-200070936-DPR_2025_009-CC

A G E D I

III- Modalités de facturation et de règlement

La facturation est trimestrielle.

Le paiement interviendra par virement bancaire.

VI- Entrée en vigueur du contrat d'abonnement

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à Rue

Le 15 mai 2025

Pour le cabinet Anne-Laure LUTRINGER

Pour la Communauté de communes
Ponthieu-Marquenterre

Me Anne-Laure LUTRINGER

Le Président

Claude HERTAULT